



Dépression et mise curatelle pour éviter un divorce

Par **lenan**, le **17/04/2013** à **14:11**

Je me trouve dans une situation compliquée :

Mon père est en dépressions depuis plus de 6 ans. Il n'a pas essayé de se soigner : il n'allait plus chez le psy prenait ses médicaments quand il le voulait se couchait à 5 heures du matin pour ennuyer ma mère (il l'a lui-même reconnu par la suite)...

Ma mère l'a quitté depuis 1 an et demi car elle n'en pouvait plus et se sentait plonger avec lui. Par la suite avec mes frères, nous avons continué à le voir jusqu'au jour où, souhaitant récupérer ses affaires personnelles, ma mère a décidé d'y aller avec nous et des amis. Ce jour a été terrible, ma mère n'a rien récupéré, mon père a braqué une arme sur nous (vide mais nous ne le savions pas) et a tenté de m'étrangler.

Nous sommes repartis avec peu de choses et très choqués.

J'ai déposé une plainte classée sans suite.

Depuis il n'a cessé de dire que ma mère nous avez monté contre lui et qu'il ferait en sorte qu'elle n'ait le droit à rien si elle demandait le divorce (ils se sont mariés sans aucun contrat). Aujourd'hui une procédure est en cours: les biens ont été divisés en attente d'un divorce et il doit lui verser une indemnité compensatoire

Il lui a fait il y a quelque mois la proposition d'accepter le divorce si elle renonçait à son indemnité.

Il a aussi fait une demande pour être placée en curatelle avec comme curateur sa sœur.

Ma mère a cessé de travailler pour nous élever pendant 15 ans et travaille maintenant mais n'a pas des revenus énormes. Elle n'a récupéré que très peu de ses biens, ni bulletins de salaire ni papier (qu'il lui a dit avoir brûlé)

Mon père travaillait dans une grosse entreprise(il est tjr salarié) et avait un bon salaire depuis qu'il est en arrêt pour dépression il touche quasiment la même somme(état+mutuelle)

Sa sœur est une personne très trouble : elle a dit qu'elle avait fait ses enfants «avec lui» en «pensant à lui» et malgré le fait qu'il ne lui ait pas accordé d'intérêt depuis ces 20 dernières années, le vénère.

Je sais qu'il est encore capable de se gérer et j'ai peur qu'elle gère ses biens à son propre profit. Je pense que cette mise sous curatelle est un moyen détourné pour nuire au divorce (la procédure n'est pas lancée car n'ayant pas d'acceptation des 2 parties il faut attendre les 2 ans de séparation).

Je ne souhaite pas d'argent, je souhaite simplement que ma mère ait la part qui lui revient et que nous reprenions le cours de nos vies.

J'ai besoin de conseils et d'un regard extérieur.

Merci de votre aide